

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE

TOURISME INTERNATIONAL
DES JEUNES



COE040216

22 - 30 Juin 1966

Strasbourg, le 16 août 1966

EES (66) Stage XXXIII 3

COMITE DE L'EDUCATION EXTRA SCOLAIRE

TOURISME INTERNATIONAL DES JEUNES

CONCLUSIONS

du

Stage organisé par le Gouvernement de la
République Fédérale d'Allemagne
sous les auspices du
Conseil de l'Europe

(Munich, 22-30 juin 1966)

INTRODUCTION

A sa session de février 1965, le Comité de l'Education extrascolaire a inscrit à son programme à long terme les problèmes relatifs aux voyages et aux vacances de jeunes à l'étranger notamment la formation des conseillers pédagogiques.

Une confrontation européenne des expériences des Etats membres dans ce domaine était donc souhaitable. Aussi le Comité de l'Education extrascolaire a-t-il accueilli avec gratitude l'offre de la République Fédérale d'Allemagne d'organiser dès 1966, sous les auspices du Conseil de l'Europe, un stage sur le "Tourisme international des jeunes".

Ce stage s'est déroulé à Munich à l'Institut du Film et de l'Image, du 22 au 30 juin 1966.

Les participants envoyés à Munich par les Etats membres comptaient des représentants gouvernementaux des ministères compétents, des délégués d'organismes s'occupant de voyages de jeunes à but éducatif, des psychologues, des sociologues et des pédagogues particulièrement avertis des questions posées par le tourisme des jeunes (Voir liste des participants en Annexe A).

Faire le point des expériences menées dans les pays membres et mettre en lumière les mesures à prendre pour l'avenir, étaient les objectifs majeurs du stage. Le programme (Voir Annexe B) comportait des rapports et des débats sur les questions suivantes :

- Evolution et formes du tourisme des jeunes en Europe (rapports sur la situation dans chaque pays membre);
- Tâches pédagogiques impliquées par le tourisme des jeunes;
- Formation des responsables et des animateurs de voyages de jeunes;
- Le tourisme international dans l'utilisation des loisirs des jeunes;
- La préparation des voyageurs et de la population d'accueil;

- La coopération internationale des organismes s'occupant de voyages de jeunes.

Ces différents thèmes ont été approfondis dans des réunions de commission. Les conclusions de ces travaux ont été approuvées par les participants à la séance de clôture; elles doivent être soumises au Comité de l'Education extrascolaire du Conseil de la Coopération Culturelle. On trouvera ces textes ci-après.

GROUPE I :

Questions de principe.

Président : M. D. Pouris

Rapporteur : M. D. Pouris

1. Le tourisme des jeunes prend une part de plus en plus importante dans le phénomène actuel du tourisme qui met en mouvement des masses considérables d'hommes de par le monde.
2. L'accès de la jeunesse au tourisme pose, dès à présent, des problèmes spécifiques dont l'ampleur s'accroîtra, vu l'évolution croissante du désir des jeunes à voyager et leur âge qui est celui où l'individu est particulièrement réceptif et plus perméable aux influences.
3. On pourrait définir le tourisme de la jeunesse d'une façon générale : voyage des jeunes à l'étranger pour plus de 24 heures.
4. Ce déplacement des jeunes peut être classifié de la manière suivante :
 1. Tourisme individuel
 2. Tourisme en groupe qui comprend :
 - a) le voyage du groupe déjà existant
 - b) le voyage du groupe constitué pour un voyage déterminé.
5. Il serait utile de souligner que les jeunes pratiquant le tourisme individuel, dans un but récréatif ou autre, jouissent d'une indépendance plus grande et ont une formation meilleure que ceux qui voyagent en groupe. Cependant, dans certains pays, on constate une tendance à la diminution de cette forme de voyage des jeunes par rapport aux voyages en groupe.
6. Les formes les plus courantes que prend le tourisme des jeunes sont :
 1. Le voyage spécifiquement éducatif.
 2. Le voyage récréatif ayant des incidences éducatives.
7. Les objectifs du tourisme des jeunes peuvent être classés sous les rubriques suivantes :
 1. Voyage de formation (scolaire, culturelle, professionnelle).
 2. Voyage de récréation.
 3. Voyages d'échanges.
 4. Voyage de participation à des chantiers de volontaires.

8. Le problème de l'hébergement approprié et de son bon emploi est de toute importance pour le développement du tourisme des jeunes. L'insuffisance actuelle des moyens d'hébergement complémentaire devrait être prise en considération par les autorités responsables.

9. Le tourisme juvénile nécessite la mise en oeuvre de techniques particulières d'équipement, de transport, d'hébergement, d'accueil, d'éducation et d'information qui devraient être adaptées au rythme d'accroissement de ce mouvement des jeunes.

10. Leurs exigences sont non seulement différentes mais aussi changeantes et posent des problèmes diversifiés suivant leur âge, leurs occupations (ceux qui travaillent et ceux qui sont aux études), leur origine sociale (milieu agricole, industriel, classes moyennes) et leur origine locale (milieu urbain ou rural).

11. Le voyage de par lui-même constitue un élargissement de l'horizon des connaissances du jeune. Il permet la découverte de mentalités et d'habitudes différentes, des contacts personnels, la prise de conscience d'autres réalités. Ainsi il exerce une action éducative, soit qu'il améliore la culture personnelle du jeune, soit, pour le moins favorisé, qu'il lui ouvre des perspectives sur la culture.

12. De ce fait, le tourisme de la jeunesse peut conduire à une meilleure compréhension internationale et à la naissance d'une conscience "européenne".

13. Il existe cependant de nombreux obstacles socio-psychologiques tels que l'isolement et l'insécurité dans un milieu nouveau, les difficultés linguistiques, la préparation insuffisante des animateurs et des moniteurs de voyages, le refus éventuel de la population locale de frayer avec le jeune touriste, l'insuffisance des services d'organisation et d'information.

14. Les moyens pour surmonter ces obstacles seraient de faire des enquêtes sur la meilleure organisation possible des contacts internationaux, mais également étudier comment approfondir autrement que par des contacts personnels l'entente avec d'autres peuples.

En particulier, il serait opportun d'étudier sur une base scientifique les moyens de communication suivants :

1. Entretiens individuels.
2. Discussions de groupe.
3. Exposés.
4. Brochures d'information

et éventuellement les modes particuliers du travail en groupe (chantiers de travail, séminaires pour la connaissance d'un pays).

15. Le Conseil de l'Europe devrait envisager de mener, avec la collaboration de quelques gouvernements, des expériences pilotes dans ce domaine. Trois facteurs devraient être spécialement considérés : la recherche de collaborateurs, la planification des travaux et les études préparatoires.

GROUPE II

Formation des responsables et des animateurs de voyages de jeunes.

Président : M. Horst Greinert

Rapporteur : M. George Demey

1. L'importance des voyages à l'étranger pour la formation des jeunes, pour une éducation internationale et pour la compréhension entre les peuples européens a été reconnue par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Tous ceux qui sont représentés au Groupe de travail II accordent déjà des crédits à cet effet. A l'avenir, il faudrait surtout s'employer à former des responsables de voyages de jeunes et de rencontres internationales. Etant donné l'importance de cette tâche, il conviendrait de trouver des crédits supplémentaires spéciaux pour assurer cette formation selon des conceptions pédagogiques coordonnées. Il faudrait augmenter ces crédits tant sur le plan national que dans le budget du Conseil de l'Europe.

2. Pour coordonner ce travail de formation en se plaçant du point de vue européen, le Conseil de l'Europe devrait créer un Centre de documentation et d'information qui étudie sous tous leurs aspects les questions suivantes :

a) Quels sont les crédits accordés par les Etats membres pour faciliter les voyages de jeunes non organisés, et plus particulièrement pour instituer et financer des cours de formation de responsables de voyages de jeunes ?

b) Quels sont les critères d'attribution de ces crédits ?

c) Quelles sont les méthodes adoptées pour la sélection, la formation, le perfectionnement, l'assistance pratique et la garantie de l'emploi des responsables de voyages de jeunes ?

d) Quelle est, dans les divers pays, la législation applicable à la jeunesse (par exemple pour la protection des mineurs) en cas de séjour à l'étranger ?

En attendant la création de l'institution préconisée, les tâches ainsi décrites doivent être assumées par le Centre de Documentation pour l'Education en Europe ou par le Centre expérimental de la Jeunesse.

3. Le Centre de documentation et d'information une fois créé, il faudrait organiser une rencontre internationale de spécialistes exerçant leurs activités dans les divers Etats membres, en observant les points suivants :

a) Choix des participants : spécialistes des voyages extra-scolaires à l'étranger de jeunes organisés et non organisés ; représentants des Ministères chargés de la jeunesse dans les Etats membres.

b) But du séminaire : mise au point d'un programme d'instruction commun pour les moniteurs de groupes de jeunes voyageant à l'étranger et établissement de programmes de rencontres internationales de jeunes, avec octroi, aux responsables des voyages de jeunes, d'un certificat reconnu par tous les Etats membres. Les Etats membres ne fourniront les crédits nécessaires aux organisateurs de cours de formation que si les principes définis par ce séminaire sont respectés.

4. Après la présentation du programme d'instruction élaboré par les experts, le Conseil de l'Europe devrait à titre de mesure exemplaire, organiser pour les responsables de voyages de jeunes, un cours international d'instruction groupant des participants sélectionnés et qualifiés, venus de divers pays de l'Europe.

5. Le Conseil de l'Europe s'efforcera davantage d'inciter par tous les moyens de grande diffusion les Etats membres à faire connaître les possibilités de voyages à l'étranger qui s'offrent aux jeunes.

GROUPE III

Préparation des voyageurs et de la population d'accueil.

Président : M. Pierre du Pontavice
Rapporteur : M. Pierre du Pontavice

1. Avant d'aborder le sujet qui a été imposé à sa discussion, le groupe a jugé utile de préciser sa conception du tourisme ou du moins pour quel secteur du tourisme il entendait travailler. En effet nous laissons de côté les formes traditionnelles du tourisme, celles qui ont été données à cette activité par les touristes du début du siècle et qui ne concernaient qu'une certaine classe bourgeoise, relativement cultivée, qui cherchait au cours de ses déplacements à contrôler l'exactitude de connaissances acquises dans les manuels d'histoire ou de géographie. Aujourd'hui, grâce à l'accroissement du temps des loisirs, au très rapide développement des moyens de transport, à une certaine élévation du niveau de vie dans les pays industrialisés, le tourisme doit mettre à la portée de tous, quels que soient le milieu social et l'instruction reçue, les valeurs culturelles universelles que l'on peut découvrir dans chacun de nos pays et qui sont la base de notre commune civilisation. C'est ce tourisme que nous appelons volontiers Tourisme Social que nous voulons utiliser comme facteur d'éducation et de compréhension internationale.

2. Les autres groupes se sont penchés sur les qualités nécessaires aux cadres des activités touristiques pour trouver les approches et rendre perceptibles à tous les valeurs de ces richesses, non pas tant dans le passé que dans la construction du monde que nous souhaitons voir construire demain, le groupe devait se pencher sur la préparation qui doit être faite d'une part auprès des voyageurs éventuels et d'autre part auprès de ceux qui les reçoivent afin de faire connaître ces valeurs sans les séparer de leur contexte actuel, social et humain.

3. Le premier point qui nous semble important et où le Conseil de l'Europe pourrait avoir une influence déterminante doit être l'utilisation des moyens de communications à l'intention du grand public (télévision, radio, presse, cinéma, livres) pour effacer les préjugés discriminatoires qui séparent trop souvent les jeunes d'Europe. Ces préjugés sont la plupart du temps bien connus. Le Conseil de l'Europe devrait encourager la production de films, d'émissions, d'articles, de livres et de brochures allant à l'encontre de ces préjugés et favoriser leur diffusion en particulier auprès du public jeune.

4. Le Conseil de l'Europe devrait aussi et si possible en leur fournissant le matériel approprié encourager les mouvements de jeunesse et Associations d'Education Populaire à développer leurs activités en cette direction. Il est souhaitable par exemple que les élèves d'un cours de langue anglaise dans une école supérieure populaire étudient en marge de leur cours linguistique la géographie humaine de l'Angleterre et préparent ensemble le voyage qu'ils feront dans ce pays pendant leurs vacances. D'autres activités peuvent se prêter à de telles préparations. Civisme européen, histoire de l'art, cinéma et photographie etc. Le Groupe a insisté sur le fait qu'un échange international réussissant devant être à la fois Accueil et Don, il est très important que les jeunes qui voyagent doivent aussi très souvent parfaire la connaissance qu'ils ont de leurs propres pays et de ses institutions pour être capables de répondre à la question de ceux qui les accueillent.

5. Le Groupe souhaite encore que le Conseil de l'Europe puisse mettre en place à la disposition de tous ses correspondants habituels (gouvernementaux et non gouvernementaux) une documentation importante, sorte de Bureau d'Information pour la Jeunesse d'Europe où tous les futurs touristes jeunes, individuels et organisés, pourraient puiser toute information nécessaire, tant sur ce qu'il faut connaître d'un pays que des personnes ou organismes qui peuvent aider à le découvrir. Le Groupe a émis des réserves quant à l'utilisation d'un tel service par les tenants du tourisme commercial.

6. L'existence du Centre Européen d'Information et des Centres Régionaux serait portée à la connaissance du grand public par les moyens ordinaires de communication des masses (presse, radio, télévision), ce qui exige un contact permanent avec les services jeunesse des spécialistes de l'Information. L'existence d'un tel centre devrait en effet être rappelée au public périodiquement et en particulier avant chaque période de grands mouvements touristiques.

7. Le Groupe devait aussi étudier la question de la préparation de la population d'accueil. Il est évident en effet qu'aucune compréhension internationale ne pourra naître du Tourisme des Jeunes s'il n'existe pas de possibilités de rencontre entre accueillis et accueillants.

8. Certaines expériences ont été signalées par les membres du Groupe qui mériteraient d'être systématiquement recensées, voire même scientifiquement analysées. Ces expériences ont pour

EES (66) Stage XXXIII, 3

but d'une part de sensibiliser la population locale aux richesses culturelles qu'elle côtoie souvent sans les connaître, d'autre part de susciter auprès des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire la prise en charge de l'accueil humain des étrangers, voire même la création d'équipes, bénévoles ou rémunérées, de jeunes guides à la disposition des touristes de leur âge. La formule des gîtes ruraux qui se développe actuellement en France et en Italie après avoir connu un grand succès dans nombre d'autres pays, offre en ce domaine de nombreuses possibilités. Ces expériences devraient être développées, mais pour permettre de les généraliser, il serait souhaitable que le Conseil de l'Europe lance une grande enquête sur les motivations qui poussent les jeunes touristes à découvrir telle ou telle région. Que désirent trouver les jeunes anglais qui vont en Espagne ? Qui souhaite rencontrer le jeune français qui va en Grèce ? Une telle enquête, qui pourrait s'inspirer largement de celle qui a été faite par l'EMNID (Institut allemand de sondages d'opinion) et l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) pour le compte de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, apporterait des renseignements précieux tant aux éducateurs et aux organisateurs de voyages, qu'à toutes les collectivités locales qui se proposent d'accueillir les touristes. Elle pourrait en outre être une base de travail utile en vue de la création de l'Office Européen de la Jeunesse aujourd'hui unanimement souhaité.

9. Enfin, dernière recommandation de détail mais importante et peut-être facile à satisfaire, la mise au point d'un lexique à l'usage des collectivités locales qui accepteraient de signaler en plusieurs langues, à l'intention des touristes, les curiosités intéressantes de leur région. Cette signalisation multilingue unifiée serait de la plus grande utilité pour les touristes, et créerait en même temps au plan local un complexe permanent d'accueil vers l'étranger.

GROUPE IV

Coopération internationale dans le domaine
des voyages et échanges de jeunes.

Président : M. N.F. Peterssen
Rapporteur : M. J. Platt

1. Définition

L'expression "tourisme international des jeunes" recouvre ici les voyages et les échanges de jeunes sous toutes leurs formes.

2. Rôle des voyages de jeunes dans l'éducation nationale et européenne

Dans la société en transformation d'aujourd'hui, le bon emploi des loisirs est déjà d'une importance essentielle. Il est indispensable non seulement sur le plan culturel mais aussi des points de vues politique et économique que chaque Etat fournisse à ses citoyens l'occasion d'utiliser au mieux leurs heures de loisirs de plus en plus nombreuses. Il est non moins essentiel que les Gouvernements coopèrent pour assurer des contacts étroits entre les groupes nationaux. A cet égard, il faut souligner le rôle important qui incombera aux échanges de jeunes dans la création de la future Europe.

Les voyages, surtout ceux qui créent de vrais contacts personnels et des échanges d'idées, sont pour les jeunes le principal moyen d'acquérir une idée juste de l'Europe où ils devront se réunir et coopérer en leur qualité de membres d'un groupe national.

Le tourisme pratiqué aujourd'hui par les jeunes est caractérisé par l'absence d'investissements cohérents, le gaspillage des ressources et l'inégalité des fonds et des moyens. Cette situation exige que nous envisagions des investissements cohérents consacrés aux moyens et aux activités qui répondent à de réels besoins sociaux et pédagogiques, des accords financiers donnant des chances à tous les jeunes et des programmes nationaux et internationaux d'enseignement autorisant et encourageant tous les jeunes à tirer le meilleur parti possible des services offerts.

Des investissements assez modestes, accompagnés d'une amélioration de l'esprit de coopération entre Gouvernements et Organisations, se révéleraient rapidement rentables. Les paragraphes suivants définissent les principales propositions que le Conseil de l'Europe, à notre avis, devrait préconiser, ainsi que d'autres façons pratiques de satisfaire les besoins actuels.

3. Création d'Offices nationaux et d'un Office central européen pour le tourisme des jeunes

Tous les jeunes ont le droit de choisir en toute liberté entre les possibilités qui leur sont offertes. Tous renseignements utiles doivent donc être à leur disposition et à celle des adultes dont les conseils peuvent être précieux pour le choix d'une activité. Il est proposé que chaque pays membre du Conseil de l'Europe prenne immédiatement des mesures pour créer un Office National qui recueille des informations et des avis sur tout ce qui concerne le tourisme des jeunes et qui prépare et diffuse des documents et des conseils. En faisant cette proposition, le Groupe de Travail a songé aux activités du Central Bureau, for Educational Visits and Exchanges du Royaume-Uni et estime que certaines de ses fonctions pouvaient servir de modèles à d'autres pays, bien que l'Office National puisse prendre une forme différente dans chaque pays selon la situation.

Parallèlement à cette proposition, nous recommandons la création d'un Office Central Européen chargé de rassembler les documents et autres résultats dus aux initiatives nationales proposées et aux études scientifiques sur le tourisme des jeunes, et de jouer le rôle d'un centre appelé à définir des principes directeurs pour le tourisme des jeunes. Ce rôle consisterait essentiellement, selon nous, à donner des renseignements et des conseils (Voir Annexe C, a).

4. Propositions de mesures pratiques en matière de tourisme des jeunes, pour examen et suite à donner de la part du Conseil de l'Europe

Nous proposons que le Conseil de l'Europe :

a) maintienne au moins deux fois par an le "Congrès européen de la jeunesse", et adopte la proposition selon laquelle le prochain Congrès se matérialiserait par une croisière sur un bateau spécialement adapté à ses besoins, avec pour thème "les voyages internationaux des jeunes" (Voir Annexe C, b);

./.

b) incite les Gouvernements à mesurer leur assistance financière à l'intérêt de l'activité, et non pas seulement à la situation et à l'âge des jeunes ;

c) encourage vivement les écoles et les Organisations de jeunesse nationales à préparer les jeunes au tourisme. Deux points sont importants : premièrement, le contact personnel avec d'autres langues et manières d'être est maintenant une partie essentielle de l'éducation ; deuxièmement, nous devons songer et tâcher à satisfaire les besoins du jeune travailleur qui aborde souvent le monde des adultes avec toutes sortes de préjugés que ses ignorances et l'absence de contacts personnels ne font peut-être que confirmer ;

d) considère le rôle important que les grands moyens d'information peuvent jouer dans la description complète des possibilités offertes et encourage la coproduction et la codistribution internationales de films et autres matériels ;

e) organise ou parraine des projets-pilotes dans celles branches du tourisme de jeunes où les possibilités d'expériences et de contacts internationaux sont insuffisantes ;

f) constate que le succès de l'Office franco-allemand de la Jeunesse, qui a reçu une solide aide financière, pourrait être exploité de façon à encourager d'autres pays européens à entreprendre des initiatives semblables, sinon aussi coûteuses ;

g) commence à étudier les problèmes posés par les échanges de jeunes travailleurs et recommande aux gouvernements de favoriser et faciliter ces échanges.

5. Propositions d'analyses et d'études sur les aspects pratiques du tourisme des jeunes

Nous proposons que le Conseil de l'Europe

a) parraine une étude sur les besoins en matière de documentation et sur la façon de les satisfaire aussi économiquement et efficacement que possible ;

b) étudie d'une manière permanente les méthodes et les frais de voyages ;

c) soumette à une analyse les facilités de logement et les sources d'information (Voir Annexe C, d);

d) parraine une étude sur les possibilités de contact avec les pays européens non membres du Conseil et notamment ceux de l'Est ;

e) favorise et coordonne des études scientifiques sur divers aspects du tourisme des jeunes, notamment sur la motivation et l'appréciation des activités, pour aider à fixer des priorités et pour encourager les investissements indispensables.

APPENDIX A / ANNEXE A

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

AUSTRIA / AUTRICHE

M. Gustav SIPKA
Bundesleitung des österreichischen Jugend-
herbergswerkes
Mariahilferstrasse 24
1070 WIEN

BELGIUM / BELGIQUE

M. George DEMEY
Vice-président "Europese Volkshogeschoolreizen"
Stichting Lodewijk de Raet
Grote Poperstraat 5
SINT NIKLAAS

M. André GHESQUIERE
Administrateur de l'A.S.B.L. "La Besace"
Secteur Tourisme social et Vacances ouvrières
59, rue de l'Abbaye
BRUXELLES 5

DENMARK / DANEMARK

Mr. Niels E. CHRISTENSEN
National Youth Council
Lykkesholms Alle 11
COPENHAGEN V

FRANCE

M. Jean-Louis BRION
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
134, avenue de la Libération
POITIERS

M. Claude Paré
Association Touristique des Cheminots
39; boulevard du Général de Gaulle
95 SARCELLES

M. Pierre du PONTAVICE
Comité de Coordination des Associations d'Echanges
10, avenue Bosquet
PARIS 7ème

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY / REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Mlle. Brigitte GAYLER
Studienkreis für Tourismus e.V.
Münchener Strasse 6
813 STARNBERG

M. Horst GREINERT
Deutsche Gesellschaft für internationalen
Jugendaustausch e.V.
Viktoriastrasse 24-26
53 BONN

Dr. Willi WEBER
Arbeits- und Sozialministerium Nordrhein-Westfalen
Landeshaus
4 DUSSELDORF

GREECE / GRECE

M. Démosthène POURIS
Office National du Tourisme Hellénique
25, rue Alopekis
ATHENES

M. Nicolas Roque-Méla
Office National du Tourisme Hellénique
Xanthippou 3
ATHENES

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Rvd. Dr. Robert SVOBODA
Werthmannhaus
78 FREIBURG/Br.

M. Otto SCHRICKER
Katholisches Jugendferienwerk
Rheintorstrasse 12
404 NEUSS

ITALY / ITALIE

M. Fausto GAUDIO
C.I.V.I.S.
Via Michelangelo Caetani 32
ROME

Mlle Carla Maria MAGNONI
C.I.V.I.S.
Via Michelangelo Caetani 32
ROME

M. Nicola SCOTTI
Gruppi Giovani Coltivatori
Via 24 Maggio, 43
ROME

LUXEMBOURG

M. Carlo MEINTZ
Service National de la Jeunesse
Ministère de l'Education Nationale
11, rue Notre-Dame
LUXEMBOURG

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr. Theo BODEWES
C.E.V.N.O.
Troosterlaan 54
UTRECHT

Mr. Nicolaas F. PETERSSEN
Nederlands Jeugdherberg Centrale
Prinsengracht 1019 a
AMSTERDAM

NORWAY / NORVEGE

Mr. Leif C.B. ERDAL
Landslaget for Norske Ungdomsherberger
Carl Grødahls V. 10
OSLO

SPAIN / ESPAGNE

M. Benigno LOPEZ BUENO
Delegacion Nacional de Juventudes
Mantuan 51
MADRID 2

SWITZERLAND / SUISSE

M. Theodor NIGG
Schweizerischer Bund für Jugendherbergen
Seefeldstrasse 8, Postfach 747
8022 ZURICH

TURKEY / TURQUIE

Mr. Orhan CAPLI
Member of National Board of Education
Ministry of Education
Ileri Sokak 13/6
ANITTEPE - ANKARA

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr. James Blair FRIZELL
Scottish Standing Conference of Voluntary
Youth Organisations and Scottish Education
Department
8, Palmerston Place
EDINBURGH

Mr. Frederick NICHOLSON
Youth and Community Service Officer
33, Burril Avenue
PORTSMOUTH

Mr. James PLATT
Central Bureau for Educational Visits and
Exchanges
91, Victoria Street
LONDON S.W.1

REPRESENTATIVE OF THE COUNCIL OF EUROPE /
REPRESENTANT DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Jean RATY
Administrateur principal / Principal Administrative
Officer
Division for Out-of-School Education / Division de
l'Education extrascolaire.

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Ministerialrat Dr. GRASSL
Bayerisches Staatsministerium für Unterricht
und Kultus
Salvatorplatz 2
8 MUNCHEN 2

Dr. Jürgen KLIMPEL
Evang. Jugendakademie Radevormwald
Referat für Jugendauslandsreisen
Telegrafenstrasse 60-68
5608 RADEVORMWALD

M. Hans-Heinrich LENHARD
Schellingstrasse 30
8 MUNCHEN 13

M. Frauke SELTER
Touropa
Möhlstrasse 46/II (bei Lehdorff)
8 MUNCHEN 27

STAFF / DIRECTION

- Leader / Directeur

Dipl.-Psych. Heinz HAHN
Studienkreis für Tourismus e.V.
Josef-Jägerhuber-Strasse 11
813 STARNBERG

- Speakers / Rapporteurs

Dr. Hermann GIESECKE
Wiss. Assistent
Roonstrasse 25
235 NEUMUNSTER

M. Helmut KENTLER
Dipl. Psychologe
Jungfernstieg 23
1 BERLIN 45

M. Hermann KUMPFMULLER
Präsident des Bayerischen Jugendringes
Fichtenstrasse 118
8044 LOHHOF b. MUNCHEN

M. Otto SCHRICKER
Referent im Katholischen Jugendferienwerk
Rheintorstrasse 12
404 NEUSS

M. Werner STEINKAMP
Päd. Referent im Deutschen Studentenreisedienst
Lützowstrasse 23
41 DUISBURG

- Bundesministerium für Familie und Jugend

Ministerialrat Dr. Hans OTT
Kennedyallee 105/107
532 BAD GODESBERG

M. Hermann KONIGSFELD
Amtsrat
Kennedyallee 105/107
532 BAD GODESBERG

- Institut für Film und Bild, Museumsinsel 1,
8 München 22

M. Stephan GRIEGER
Abteilungsleiter

M. Hans-Jürgen FAHRNOW
Referent

Mlle Waltraud PETERSEN
Sekretärin

A N N E X E B

P R O G R A M M E

Le 22 juin 1966

Après-midi et
soirée

Arrivée des participants

Le 23 juin 1966

8 h 30

Accueil par un représentant du Ministre Fédéral
compétent en matière de famille et de jeunesse

Rapport sur la signification et le but du
Séminaire - Présentation du thème général
(Dr. Ott).

9 h 15

Tour de la ville et réception offerte par le
Bourgmestre de la ville de Munich

14 h 30

Rapport sur l'évolution du tourisme des jeunes
en Europe (Dipl. Psych. Kentler)

Rapport sur le rôle des voyages en pays étran-
gers pour la compréhension internationale
(M. Kumpfmüller)

Projection de films organisée par l'Institut
für Film und Bild

Soirée

Libre.

Le 24 juin 1966

9 h 00

Rapport sur les tâches d'ordre pédagogique
découlant du tourisme des jeunes (Dr. Giesecke)

Rapport sur les missions et possibilités
s'offrant aux responsables et animateurs des
voyages et séjours de vacances pour les jeunes
(M. Schrick)

Le 24 juin 1966 (suite)

14 h 30 Rapport sur recherche et sélection des responsables des séjours de vacances (M. Steinkamp)

Rapport sur la formation et le perfectionnement des responsables et collaborateurs - expériences psycho-sociologiques et pédagogiques (Dipl. Psych. Hahn)

Soirée manifestation culturelle (Concert, Opéra ou Opérette).

Le 25 juin 1966

9 h 00 Constitution des Commissions spécialisées :

- Recherche et sélection des collaborateurs
- Formation et perfectionnement des collaborateurs et conseils d'ordre pratique donnés sur les lieux mêmes des vacances
- Occupation, rémunération et garanties d'emploi offertes aux collaborateurs

Début des travaux des Commissions

14 h 00 Excursion en autocar et bateau à la Frauen- und Herreninsel du Chiemsee

Le 26 juin 1966 Journée libre

Le 27 juin 1966

9 h 00 Suite des travaux des Commissions

14 h 30 Compte rendus de la situation et des expériences menées, présentés par les représentants des différents pays

Rapport sur les possibilités d'utilisation de films et d'images pour la formation et le perfectionnement des responsables et animateurs de voyages de jeunes (M. Grieger)

Projection de films organisée par l'Institut für Film und Bild. ./.

Le 28 juin 1966

- 9 h 00 Suite de la présentation par les représentants
des différents pays de compte rendus de la si-
tuation et des expériences menées
- 14 h 30 Préparation de la séance plénière
- Soirée libre

Le 29 juin 1966

- 9 h 00 Séance plénière
- Résultats des travaux des Commissions
 - Recommandations communes entre autres
relatives à la collaboration, la coordination
des principes directeurs, la documentation,
l'échange d'animateurs de séjours de vacances
 - Mise au point d'un communiqué de presse
- 14 h 30 Suite de la séance plénière
- 17 h 00 Rapport de clôture sur l'importance du tourisme
des jeunes pour la politique internationale de
la jeunesse (Dr. Ott)
- Réception par le Ministre Fédéral de la Famille
 et de la Jeunesse

Le 30 juin 1966 Départ des participants.

A N N E X E C

Indications complémentaires, fournies par
M. J. Platt, au sujet des propositions formulées
par le Groupe IV

a) Création d'un Office Central Européen : financement et fonctions

L'Europe déborde d'activités et d'investissements non-planifiés, non-coordonnés et peu rentables dans le domaine de l'échange des jeunes. Toutefois, ce qui importe en premier lieu n'est pas d'améliorer la planification, ni la coordination, ni même d'améliorer l'établissement des budgets. Ce qui importe tout d'abord c'est de rassembler - à partir de sources existantes - des informations sur les possibilités déjà offertes, et de rendre ces informations plus accessibles à de futurs jeunes participants. Ainsi, des investissements symboliques dans un Office européen d'information sur les échanges de jeunes revêtiraient une utilité immédiate.

Le Conseil de l'Europe devrait parrainer, éventuellement par l'intermédiaire du Conseil de la Coopération Culturelle, un petit bureau assumant les fonctions déjà définies. Il incomberait également à ce bureau de stimuler la coopération entre les offices nationaux existants, et d'ouvrir la voie à la production d'une documentation mieux uniformisée sur :

- a) les facilités nationales pour la réception de jeunes visiteurs étrangers (y compris possibilités d'études, camping, rencontres internationales, chantiers et service volontaire, hébergement);
- b) les camps de travail et le service volontaire à l'étranger;
- c) les cours de vacances;
- d) les voyages récréatifs et autres occasions mettant le jeune touriste en contact avec les jeunes du pays visité.

Avec un personnel composé de quatre agents, dont deux dirigeants, une amélioration radicale pourrait être obtenue en fort peu de temps; en cas de succès, l'Office pourrait organiser des réunions entre experts nationaux, et examiner également la possibilité d'introduire des normes internationales en matière de tourisme des jeunes.

./.

b) Proposition d'organisation, par le Conseil de l'Europe,
d'une croisière du "Congrès européen de la Jeunesse"

Les deux premiers Congrès européens de la Jeunesse, parrainés par le Conseil de l'Europe, et tenus à Rome et à Duisburg, ont fait naître l'espoir que le Congrès de la Jeunesse ait lieu régulièrement tous les deux ans. Il apparaît que les frais élevés à supporter par le pays-hôte sont à l'origine de l'ajournement de ce Congrès à une date indéterminée; il existe cependant au moins un moyen d'organiser, de façon satisfaisante, un congrès international de la jeunesse sans qu'aucun pays intéressé ait à faire face à des dépenses importantes sur le plan financier. Ce moyen, c'est la croisière internationale.

Voici dans les grandes lignes comment pourrait se dérouler le prochain Congrès de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Les navires britanniques "Dunera" et "Devonia", assurant la liaison avec les Indes, sont déjà bien équipés pour effectuer une telle croisière. Chacun transporte environ 830 passagers en dortoirs et environ 150 passagers en cabines.

Les pays membres du Conseil de l'Europe enverraient des délégués en nombre correspondant à celui de la population nationale, c'est-à-dire le Royaume-Uni, la République Fédérale d'Allemagne, la France et l'Italie 100 à 120 chacun, les pays plus petits entre 10 et 40 délégués. De plus, chaque pays désignerait un certain nombre de dirigeants adultes, qui seraient installés dans les cabines et assumeraient les tâches d'animateurs de discussions, de conférenciers, d'organisateurs sociaux, etc.

L'itinéraire proposé serait le suivant : départ de Venise, escales à Athènes, Istanbul, Chypre et Marseille, la croisière prenant fin dans ce port. Cet itinéraire permet de visiter cinq pays membres du Conseil de l'Europe. A chaque port d'escale, une manifestation différente pourrait être prévue : par exemple concert à Venise, représentation théâtrale à Athènes, danses à Istanbul, représentation donnée par les participants à Chypre, et grande réception à Marseille.

./.

Au cours du voyage, les participants seraient répartis en trois sections; à tour de rôle, pendant que l'une discute par petits groupes, l'autre assiste à la projection d'un film ou à une conférence, et la troisième s'adonne à des jeux de pont. De brèves visites pourraient être organisées afin d'avoir la possibilité de rencontrer de jeunes autochtones, qui pourraient participer aux principales distractions de la soirée.

A condition que l'on puisse fournir des garanties adéquates à la compagnie de navigation, il serait possible d'organiser la croisière sans qu'aucun pays ne doive se porter "garant" du prix total de l'affrètement du navire. En tous les cas, le coût total, pour chaque pays, serait le produit de la subvention qu'il décide de verser à ses délégués (elle pourrait être assez réduite) par le nombre des dits délégués, plus les frais afférents aux dirigeants adultes désignés. Le coût actuel d'une telle croisière pour les participants britanniques serait d'environ £ 50 - 55, de sorte qu'une subvention n'apparaît pas absolument nécessaire, bien que les frais de voyage Londres - Venise et Marseille- Londres représentent une somme importante. Une croisière de ce genre susciterait un intérêt considérable, et il devrait être possible d'imaginer un thème approprié; le thème "Les voyages internationaux des jeunes" serait, en effet, tout à fait indiqué.

Le Conseil de l'Europe devrait examiner cette proposition d'urgence, étant donné qu'il est indispensable d'affréter des navires longtemps à l'avance. Il conviendrait également de procéder à l'étude de propositions concernant l'organisation par l'Ecosse d'une croisière internationale de jeunesse, au mois de septembre prochain.

c) Terminologie

Dans le domaine du tourisme et des échanges de jeunes, une grande confusion règne en l'absence d'entente sur l'interprétation de certains termes d'usage fréquent : les termes "jeunes" (youth), "échange" (exchange), "échanges sans intervention de devises" (no-currency exchanges), "étudiant" (student), figurent parmi les plus courants, mais sont souvent aussi les plus mal interprétés.

Le Conseil de l'Europe devrait encourager la publication d'un petit guide de terminologie européenne en matière de tourisme des jeunes, chaque pays désignant une personne responsable à cet effet. ./.

d) L'hébergement des jeunes visiteurs en Europe

Le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle utile en patronnant une conférence sur ce sujet. Actuellement, peu de pays membres du Conseil de l'Europe pratiquent une politique bien définie à cet égard, et aucun pays n'a, jusqu'à présent, publié de guide réellement cohérent à l'intention de jeunes visiteurs. De plus, les gouvernements ont été lents à répondre à ce qui est maintenant, dans de nombreux cas, une demande d'une ampleur considérable de la part de l'étranger; une telle demande satisfaite, susciterait beaucoup de bonne volonté sur le plan international, alors que le manque actuel d'organisation et de documentation continuent à engendrer la mauvaise volonté et à entraver tout essor véritable des échanges de jeunes.